DÉPARTEMENT SFINE ET MARNE ARRONDISSEMENT **PROVINS**

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/10/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS

077-217700731-20240924-DE 028 2024-DE

MAIRIE Chalautre la Petite



DE 028 2024

Membres

En exercice: 12 Présents: 9

Votants: 11 dont 2 P

Date de la convocation 17/09/2024

Affichage:

EXTRAIT DU REGISTRE L'AR d'annulation: 07/10/2024 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

Étaient présents: Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia D. MINGUES

: Mme Fanny DA MOTA, M. Jérôme MILLET,

N-EXCUSÉS: M. Denis GRANDET

DUNNÉ PROCURATION: Mme DA MOTA à Mme ROLLET, M. Jérôme MILLET à M. David DUBOIS,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET: Projet d'aménagement d'une structure multisports; Demande de subvention, auprès de l'État (agence Nationale du sports (ANS), Préfecture de Seine-et-Marne), de la Région Ile de France, du Département de Seine et Marne et de la communauté de communes du Provinois

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2024
077-217700731-20240924-DE 028 2024-DE

Madame le maire rappelle à l'assemblée,

Que la commune est propriétaire d'un terrain situé rue du stade dédié aux loisiPse et l'alux us ports 07/10/2024

Ce terrain est cependant démuni de tout équipement ou d'aménagement permettant la pratique sportive (l'ancien court de tennis n'est plus opérationnel depuis plus de 10 ans).

L'aménagement de ce terrain permettrait d'offrir aux jeunes (et aux moins jeunes) du village, un site adapté à leurs besoins d'activité physique et susceptible de contribuer à renforcer les liens sociaux entre les Chalautriers.

Il est donc proposé au conseil municipal l'implantation d'une structure multisports sur la partie EST de ce terrain.

A cet effet, plusieurs fournisseurs ont été consultés et leurs propositions sont présentées à l'assemblée. Ces propositions concernent :

- La création de la plateforme nécessaire à l'implantation de la structure multisports ainsi que l'accès pour personnes à mobilité réduite à partir de la rue du stade ;
- La fourniture et l'installation de la structure multisports,

Après débat, il est proposé au conseil de retenir les propositions suivantes qui apparaissent les plus pertinentes :

- ✓ Réalisation de la plateforme et de l'accès PMP: position de l'entreprise ADAM FRERES d'un montant de 42 862.50€HT (51 500 €NC);
- ✓ Fourniture et installation de la structure multisports : proposition de l'entreprise MEFRANC COLLECTIVITES d'un montant de 48 500. €HT (58 200 €TTC).

Le coût total prévisionnel de ce projet se monte par conséquent à 91 362 € HT (109 700 €TTC).

Ce type de projet est susceptible de bénéficier d'aide financière de la part de l'Etat (Agence nationale du Sport, DSIL), de la Region Ile de France, du Département de Seine-et-Marne et de la Communauté de communes du Provinois, dans la limite de 80 % du coût prévisionnel.

Cout du Projet HT		Plan de financement prévisionnel	
		C. L	24.545.6
MEFRANC Collectivité	48 500, 00 € ht	Subvention ANS - 50%	36 545 €
ADAM FRERES	42 862, 50 € ht	Subvention DSIL- 22.4 %	16 445 €
		Subvention DEPARTEMENT- 22.4%	16 445 €
		Subvention CC du Provinois - 5%	3 655 €
Total H	91 362,50€ HT	Total des Subventions - 80%	73 090 €
		Fonds propres -20%	18 272.50 €
		Total	91 362.50€

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/10/2024
077-217700731-20240924-DE_028_2024-DE

Date de l'AR d'annulation: 07/10/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour

- ✓ VALIDE le projet d'aménagement d'une structure multisports sur le terrain communal de la rue du stade
- ✓ CONFIRME le choix des devis de fournisseurs précités sous réserve de l'obtention des subventions à hauteur des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- ✓ AUTORISE madame le maire à faire les demandes de subvention au titre des équipements sportifs de proximité
- ✓ **AUTORISE** madame le maire à signer les devis après avoir obtenu la totalité les subventions demandées

Anni

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits. Pour Extrait Conforme

> Mairie de Chalautre la Petite Le maire

> > chantal BELLACHE

and a miscopathick

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/10/2024 077-217700731-20240924-DE_028_2024-DE

Date de l'AR d'annulation: 07/10/2024